



Inscription Braderie

Commerçants non sédentaires, brocanteurs, Antiquaires,
vide-greniers, Artisans d'Art, Créateurs

Le dimanche 6 Septembre 2026 de 7h à 18h30

Prénom et Nom:

N° de pièce d'identité ou permis de conduire , ou numéro RC si vous êtes professionnel: délivré(e)

par : le :

Type de vente, ou d'objet vendu: Neuf ☐ occasion ☐ création ☐

TEL:

Mail! (en lettre capitale pour plus de lisibilité) :@.....

Adresse domicile ou Siège social:

Vous êtes:

Non sédentaire revendeur ☐ créateur ☐ artiste ☐ artisan d'Art ☐ Brocanteur ☐

Particulier vide-greniers ☐ non sédentaire métier de bouche ☐ Association ☐

Type de véhicule : voiture ☐ Fourgon ☐

Nombre de mètre souhaité : (tarif 2,00 € le mètre) Nbre de ML X 2 euros = euros

Merci de confirmer préalablement par sms au 06 16 04 64 65 .

Envoyer le bulletin avec le paiement à vitrines de Chauvigny 1 rue du Moulin St Léger 86300 Chauvigny

Paiement par chèque ☐ par virement ☐

Iban : FR76 1940 6000 0600 0745 2972 551 (si virement vous pouvez envoyer ce document par mail, vitrineschauvigny@jardres@gmail.com) et veillez à bien remplir le champ complémentaire en ajoutant votre nom lors du virement et préciser : braderie

Pour les particulier : j'atteste ne pas avoir déballé à 2 brocantes, vide-greniers dans l'année

Note importante : Installation de 6h 30 à 8h (véhicule placé) , il est formellement interdit de déplacer son véhicule avant 17h30. Les barrières ne seront pas retirées ou ouvertes avant cette heure.

De nombreuses animations sont prévues sur l'ensemble du périmètre, les familles doivent pouvoir se déplacer sur l'ensemble de la braderie sans danger. Merci de ne pas vous inscrire si vous pensez ne pas pouvoir respecter cette règle.

Votre inscription est validée seulement après paiement. Vous recevrez par sms votre numéro d'emplacement au plus tard le samedi 5 sept avant 21h.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de désistement, ou annulation à votre participation.

Seuls pourront être remboursés, les frais d'inscription suite à l'annulation de la manifestation par l'organisateur.

Il est interdit, de vendre des objets interdits par la loi, et/ou par les conventions internationales (notamment espèces protégées) . Aucun objet électrique ne pourra être testé sur les bornes électriques de la ville. En cas de panne électrique survenue suite à une utilisation non autorisée des équipements municipaux votre responsabilité pourra être engagée.

L'organisateur, les vitrines de Chauvigny, se dégage de toute responsabilité concernant le vol, la casse d'objet sur votre emplacement. L'association ne pourra pas être tenue responsable des objets abîmés à cause de la météo.

Fait le: à Signature, précédée de la mention : lu et approuvé